

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 6 JUILLET 2015

La convocation du Conseil Municipal a été adressée individuellement à chaque Conseiller pour la réunion ordinaire du six juillet deux mil quinze.

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2015
2. Contrats rythmes scolaires pour la rentrée 2015
3. Caen la mer : rapport d'évaluation des charges transférées du littoral
4. Subvention exceptionnelle à l'association des Anciens Combattants
5. Redevance d'occupation du domaine public (pour le commerce de glaces)
6. SMICO (Syndicat pour l'informatisation des collectivités) adhésions et retraits de collectivités
7. Situation financière
8. Questions diverses

Étaient présents : M. Frédéric Loinard, Maire, Mme Dominique Hansen, Mme Isabelle Mevel, M. Sébastien Galopin, M. Jean-Pierre Tessier, Adjoints, M. Patrick Bernard, M. Sylvain Leglinel, Mme Christiane Gasnereau, Mme Valérie Badin, M. Samuel Burst, Mme Lyliane Renault, Mme Marie-Christine Leroux, M. Alain Prieux, Mme Maryvonne Botté, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Cyril Buhot (pouvoir à Mme Dominique Hansen) Mme Carline Desfolies, Mme Marie-Brigitte Fontaine (pouvoir à Monsieur Samuel Burst), M. Stéphane Plumat (pouvoir à M. Frédéric Loinard), Mme Céline Evrat (pouvoir à Madame Isabelle Mevel).

Secrétaire de séance : Mme Christiane Gasnereau

#### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2015 :**

A la demande de Monsieur Loinard, le point n° 2 du compte rendu est modifié comme suit : la phrase « *Monsieur le Maire indique que Monsieur Cyril Buhot, Maire adjoint chargé de la communication ne souhaite pas poursuivre sa mission* » est remplacée par « *dans le cadre de la réorganisation des délégations des élus, Madame Gasnereau succède à Monsieur Buhot à la communication. Monsieur Buhot conserve les délégations de l'urbanisme et des travaux, qui nécessitent une disponibilité à temps plein. Monsieur le Maire salue le travail de Monsieur Buhot pour la reprise du site internet et la conception des deux premiers bulletins municipaux.*»

Délibération adoptée à l'unanimité

#### **2. Contrats rythmes scolaires pour la rentrée 2015 :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Hansen. Elle indique que les différents intervenants dans le cadre des rythmes scolaires ont été réunis pour dresser le bilan de cette première année. Les modalités de fonctionnement resteront identiques pour la rentrée 2015 : les contrats seront établis par période de 6 à 8 semaines (période entre deux vacances) de façon à permettre un renouvellement des activités. Il faudra essayer de réduire le nombre d'élèves par groupe pour les activités manuelles. Par ailleurs, les intervenants bénévoles restent les bienvenus. Il est souligné que les horaires actuellement définis ne facilitent pas les contacts entre les parents et les enseignants, il conviendrait d'y réfléchir pour améliorer cette situation. Il est rappelé que les activités dans le cadre des rythmes scolaires ne sont pas

obligatoires. Par ailleurs, un règlement général relatif aussi bien à l'école qu'au secteur périscolaire va être élaboré pour un meilleur fonctionnement.

Afin de préparer la rentrée 2015, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer les nouveaux contrats.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **3. Caen la mer : rapport d'évaluation des charges transférées du littoral :**

Madame Hansen, Maire adjointe chargée des finances indique qu'en date du 2 juin 2015, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), a décidé du montant des charges nettes transférées pour les communes de Colleville-Montgomery et Ouistreham, suite au transfert de la compétence « littoral ».

En application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI), il est proposé au Conseil Municipal d'analyser les rapports de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) concernant ces charges nettes transférées pour les deux communes citées ci-dessus.

Vu la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, et notamment l'article 71,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver les rapports n° 1-150602 et 2-150602 de la CLECT relatifs à l'évaluation des charges nettes transférées pour les communes de Colleville-Montgomery (29 545 €) et Ouistreham (92 155 € pour l'année 2015 et 112 174 € pour les années suivantes).

Délibération adoptée à l'unanimité

### **4. Subvention exceptionnelle à l'association des Anciens Combattants :**

Monsieur le Maire indique que cette association souhaite faire restaurer un drapeau ancien commémorant la Grande Guerre. Il s'agit de faire réaliser un travail de précision par des professionnels.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Hansen, Maire adjointe chargée des finances.

Elle indique que le coût de cette opération est de 1200 € : l'association propose de prendre en charge la somme de 600 €, l'U.N.C. et la commune de Colleville-Montgomery participeraient chacune à hauteur de 300 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide de verser une subvention exceptionnelle de trois cents euros à l'Association des Anciens Combattants,

Décide que ces crédits seront prélevés au chapitre des subventions.

Délibération adoptée à l'unanimité

## **5. Redevance d'occupation du domaine public :**

Monsieur le Maire indique qu'un commerçant ambulant vendant des glaces sera présent cet été sur notre côte. Monsieur Galopin chargé des animations précise qu'il est là pour la deuxième année et qu'au titre de la parité entre les commerçants, il doit s'acquitter d'une redevance. Madame Hansen, chargée des finances propose un montant forfaitaire de cent euros pour la saison. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer une redevance de 100 euros pour la saison estivale et charge Monsieur le Maire d'émettre le titre de recette correspondant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **6. SMICO (Syndicat pour l'informatisation des collectivités) adhésions et retraits de collectivités :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités. Monsieur le Maire fait savoir ensuite au Conseil Municipal que :

Les communes de Mery Corbon, Boischampré, Campandré-Valcongrain, Saint Hilaire du Harcouet ainsi que le Syndicat d'Assainissement Frênes-Montsecret ont sollicité leur adhésion au SMICO, et que les communes de Saint Loyer des Champs, Saint Christophe le Jajolet, Frênes ont sollicité leur retrait du SMICO.

Lors de la réunion du 20 juin 2015, le comité syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions et retraits souhaités, sans condition financière particulière.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'en application des articles L.521 I-18 et L.521 I-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions et retraits sollicités. A défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir en délibérer. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Emet un avis favorable :

- Aux adhésions des communes de Mery Corbon, Boischampré, Campandré-Valcongrain, Saint Hilaire du Harcouet ainsi que le Syndicat d'Assainissement Frênes-Montsecret
- Aux retraits des communes de Saint Loyer des Champs, Saint Christophe le Jajolet, Frênes
- charge Monsieur le Maire de communiquer la présente délibération tant à Mr le président du SMICO qu'à Mr le Préfet de l'Orne.
- charge enfin Mr le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

## **7. Situation financière :**

Madame Hansen, chargée des finances expose la situation financière au 2 juillet 2015 : Les dépenses de fonctionnement sont contenues. Toutefois, la vigilance reste de mise. En ce qui concerne les recettes attendues relatives aux cessions de terrains à Logipays et bâtiment (ancienne salle des fêtes), ces opérations ne sont toujours pas réalisées. Par ailleurs, la procédure lancée pour l'achat d'un bus est toujours en cours.

## **8. Questions diverses :**

➤ Horaires école maternelle : à la demande des enseignantes, (elles ont mis en avant les retards de certains parents), les horaires sont fixés comme suit à partir de la prochaine rentrée : 9 h à 12 h 30 et 13 h à 15 h 45, sauf le mercredi (de 9 h à 12 h) réduisant ainsi la coupure du midi de ¼ d'heure. Par ailleurs, le temps des activités dans le cadre des rythmes scolaires est fixé à ¾ heure par jour. En ce qui concerne les tarifs de garderie, ils seront fixés lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

➤ Cantine : l'appel d'offre pour une fourniture de repas en liaison chaude s'est révélé infructueux. La ville de Ouistreham n'a pas souhaité répondre à cet appel d'offres. Le coût de ses repas s'élève à 7 € 13 l'unité. La procédure est relancée pour un marché en liaison froide. Les tarifs de cantine seront donc fixés en fonction du prestataire qui sera retenu et lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. De plus, sur proposition de Monsieur le Maire, le quotient familial sera pris en compte pour fixer trois tarifs en fonction du revenu des familles.

➤ Versements des subventions : différentes associations ont adressé un courrier de remerciements.

➤ Ouverture de la saison : le pot annuel est organisé à Lion sur mer le mercredi 8 juillet.

➤ Distribution de dictionnaires : comme chaque année, le Département a décidé d'offrir un dictionnaire à chaque élève entrant en 6<sup>ème</sup>. Cet ouvrage leur sera remis en septembre.

➤ Chantiers d'insertion : Association « Aire Environnement » : elle a tenu son assemblée générale le 17 juin 2015. Cette association propose des chantiers d'insertion auprès des collectivités. Elle assure notamment le nettoyage des plages. Le rapport complet est à disposition en mairie. Monsieur Leglinel précise que le Groupe Entreprise Solidaire (GES) propose également des travaux d'insertion. Il est possible de recourir à cette structure pour des travaux dans des logements, qui n'incombent pas aux propriétaires. Cet établissement a passé un accord avec EDF pour la peinture des transformateurs.

➤ Commission Infrastructures (plateau Nord) Caen la mer : Monsieur Bernard a donné un compte rendu de la dernière réunion : des projets de pistes cyclables ont été déposés par plusieurs communes il y a quelques années notamment celui qui concerne l'aménagement entre Biéville-Beuville et Hérouville : la circulation des cycles sur la route est très dangereuse. Un réseau entre St Aubin d'Arquenay, Colleville-Montgomery et Ouistreham est évoqué. Monsieur Fricout, Conseiller départemental propose de réunir les élus sur ce sujet.

➤ Marais de Colleville : l'entretien incombe à la commune ainsi qu'à l'association Syndicale du Marais et la société St Hubert. Par ailleurs, le SAGE peut réaliser des diagnostics. Mme Mevel, Maire adjointe chargée de l'environnement est chargée de ce dossier.

➤ Communication : En vue de la préparation du prochain bulletin qui sortira à l'automne, Madame Gasnereau demande les articles pour le 15 août. Un courriel sera envoyé en ce sens aux associations.

➤ Permanences des élus : un tableau a été diffusé pour les permanences de l'été.

➤ La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 30 juillet à 19 heures.

La séance est levée à 21 heures.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Christiane Gasnereau

Frédéric Loinard.